

REGIE VIENNE NUMERIQUE

**DELIBERATION du
CONSEIL d'ADMINISTRATION
N°2023/10**

Séance du 24/04/2023

**MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE
AVENANT N°8
ACTUALISATION DU PLANNING DE CONCEPTION-REALISATION DE LA TRANCHE
FERME ET MODIFICATIONS SUBSEQUENTES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 24/04/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

DECIDE :

- **d'autoriser le Directeur de Vienne Numérique à signer l'avenant n°8 au Marché Public Global de Performance relatif à la conception, réalisation et exploitation des réseaux de communications électroniques d'initiative publique à très haut débit en fibre optique dans les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, joint en annexe.**

ADOPTÉ

La Présidente,

Séverine Saint-Pé